

SANYO Garantiebestimmungen und 24 h-Austauschservice

für alle Projektoren mit 0,5"-, 0,7"-, 0,8"- und 0,9"-Panelen (ausgenommen PLV-Z1 und PLV-Z2)



Conditions de garantie SANYO et service d'exchange sous 24 h

pour tous les projecteurs avec des panneaux de 0,5", 0,7", 0,8" et 0,9" (sauf PLV-Z1 et PLV-Z2)



Condizioni di garanzia e servizio di sostituzione attivo 24 ore SANYO

per tutti i projettore con pannelli ca 0,5", 0,7", 0,8" e 0,9" (esclusi PLV-Z1 e PLV-Z2)

24-HOUR REPLACEMENT SERVICE

SANYO Garantiebedingungen und 24 h-Austauschservice

Je nach Einsatzort des Projektors setzen Sie sich bitte mit den nachfolgenden SANYO Service Partnern in Verbindung:

D - Bergmann Elektronik Service GmbH Hanauer Str. 98, 63538 Großkotzenburg	**Tel. 061 86 / 80 66 Fax 061 86 / 82 61**	**info@bergmann-electronic.de**
D - MC & S Medical Care & Support GmbH Heinrich-von-Stephan-Str. 15, 40764 Langenfeld/Rhl	**Tel. 021 73 / 399 89-0 Fax 021 73 / 399 89-22**	**sanyo-edrc@mcus.de**

Conditions de garantie SANYO et service d'échange sous 24 h

Selon le lieu d'installation du projecteur, veuillez contacter les partenaires suivants du service SANYO :

F - CTP	**Assistance téléphonique**	**01 46 14 07 90**	**www.sanyo.de**

Condizioni di garanzia e servizio di sostituzione attivo 24 ore SANYO

A seconda della località in cui viene utilizzato il proiettore, si prega di mettersi in contatto con i seguenti centri di assistenza SANYO:

I - AVS	**Hotline**	**04 34 57 11 04**	**www.sanyo.de**

Conditions de garantie SANYO et service d'échange sous 24 h

Le service SANYO et ses partenaires vous offrent une grande diversité de prestations. Avant de contacter le service correspondant, nous vous invitons à identifier, à l'aide du manuel d'utilisation, les causes de défaillance possibles.
Lors de votre appel, munissez-vous des informations suivantes :

- **le numéro de série et le modèle de l'appareil SANYO**
- **la date d'achat**
- **la description du problème**

1. Etendue de la garantie

La garantie s'applique aux projecteurs LCD multimédia de SANYO.
Dans le cadre de cette garantie, SANYO assure son produit contre les défauts de matériel ou de vices de fabrication, tant que sont observées les règles stipulées dans le manuel d'utilisation accompagnant l'appareil et notamment que le produit n'est soumis à aucune surcharge.

La garantie ne s'applique pas aux pièces consommables et à leur échange, comme par exemple les lampes, les filtres à air, les panneaux LCD, les prismes et les filtres optiques.

Pour obtenir des informations concernant le mode service continu, veuillez-vous adresser à votre revendeur SANYO (ou à info@sanyo.de).

La garantie concerne la réparation de tous les dommages et dysfonctionnements de l'appareil survenant au cours de la période de garantie et couverts par cette dernière. Sanyo prend en charge les frais de main d'œuvre et de pièces. **Si la réparation des dommages et dysfonctionnements relevant de la garantie nécessite la réparation (ou l'échange) de pièces non prises en charge par cette garantie, les frais induits par les réparations ou les pièces sont à la charge du client, sur la base d'un devis établi en conséquence.** La garantie est limitée aux appareils acquis au sein de la Communauté européenne.

2. Période de garantie

La garantie prend effet à la date d'achat de l'appareil. Elle prend fin au bout de 36 mois et aussi au cas où des prestations de garantie seraient délivrées durant cette période. Sont prises en compte toutes les demandes directement notifiées auprès du service SANYO durant la période de garantie.

3. Déroulement de la garantie

Les demandes de garantie sont prises en compte uniquement sur présentation de la facture accompagnant l'appareil concerné, laquelle doit contenir toutes les informations nécessaires comme la date d'achat, le nom du vendeur, le type ainsi que le numéro de série de l'appareil. SANYO est en droit de demander une présentation de l'original. La garantie est transmissible (dans le cas d'un achat privé par exemple) à condition seulement d'être accompagnée de la preuve d'achat d'origine précédemment citée.

4. Exclusion de garantie

Sont exclus de cette garantie les défaillances et dommages résultant d'un usage non conforme, d'une installation ou d'un montage défectueux, de circonstances extérieures, comme les dommages liés au transport, les avaries résultant d'un choc ou d'un coup, les réparations ou les modifications effectuées par un tiers non autorisé. Sont également exclus de cette garantie les dommages occasionnés par l'utilisation de pièces consommables comme les lampes, les filtres à air non conformes aux exigences techniques de l'appareil. La prise en charge de logiciels pilotes, applicatifs et liés au réseau ne rentre pas dans le cadre de cette garantie.

5. Service d'échange sous 24 h

SANYO s'engage, pour tous les modèles avec des panneaux de 0,5", 0,7", 0,8" et 0,9" à assurer un service gratuit d'échange sous 24 h durant la période de garantie. En cas de dysfonctionnement d'un appareil, le client doit contacter le service SANYO correspondant. Dans la mesure où le dysfonctionnement est notifié et décrit avant 12 heures, SANYO envoie le jour même un appareil de remplacement équivalent. En règle générale, la livraison s'effectue le jour ouvrable suivant. L'appareil de remplacement reste la propriété de SANYO, même si le client en a la jouissance jusqu'au retour de l'appareil d'origine réparé.
Une fois la réparation terminée et l'appareil d'origine restitué, le client est dans l'obligation de renvoyer l'appareil de remplacement à SANYO. **Le non-renvoi de cet appareil dans un délai de trois jours ouvrables après restitution de l'appareil d'origine (le cachet de la poste faisant foi) entraînerait la facturation de frais de dédommagement à hauteur de 102,25 euros par jour calendaire. Dans ce cas, SANYO se verrait dispensé de toute obligation ultérieure de garantie.**
Pour pouvoir bénéficier de ce service d'échange, le client doit préalablement s'inscrire auprès de SANYO, à l'aide du formulaire ci-joint. Par là-même, le client reconnaît en particulier les conditions du service de garantie et d'échange. Le service d'échange sous 24 h est limité à l'Allemagne, la France (métropolitaine) et l'Italie.

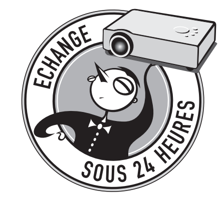
6. Garantie lampes

Toutes les lampes utilisées sur les projecteurs SANYO (sauf PLC-SL20/XL20) bénéficient d'une garantie resp. de 90 jours ou de 300 heures, selon la durée atteinte en premier. La garantie de 90 jours s'applique à compter de la date d'achat de la lampe par le client final. Les prises en charge au titre de la garantie pour les lampes de projecteurs neufs ne pourront être traitées que si la lampe en question est accompagnée d'une facture correspondante. Les prises en charge au titre de la garantie pour les lampes de rechange nécessitent en plus le numéro de série de la lampe. Les lampes des projecteurs PLC-SL20/XL20 bénéficient respectivement d'une garantie de 12 mois (max. 3000 h). Les lampes de rechange de ces deux projecteurs sont soumises aux clauses de garantie générales pour les lampes. Le traitement des demandes de garantie s'opère directement par l'intermédiaire de notre société de service après-vente.

SANYO Electric Service (Deutschland) GmbH
Mr Gianluigi Ganzaroli, Weilerstraße 13, D-79540 Lörrach
Tél : 0080072696300, Fax : +41-61-338-9240, g.ganzaroli@sanyo-service.com

7. Conditions générales

Les conditions générales de vente remises au client par SANYO constituent un complément contractuel. La garantie s'applique conjointement aux droits de garantie existants par rapport au vendeur. En conséquence, l'acquéreur peut aussi faire valoir son droit de garantie contractuel ou légal auprès du vendeur.



Service SANYO d'échange sous 24 h

SANYO offre de façon standard pour tous les projecteurs avec des panneaux de 0,5", 0,7", 0,8" et 0,9" un service d'échange sous 24 h valable durant toute la période de garantie de trois ans. Ce service est exclusivement réservé à l'Allemagne, la France (métropolitaine) et l'Italie.

Ensemble des prestations

- **Garantie de 3 ans sur site**
- **Défaillance communiquée avant 12 heures = envoi d'un appareil de remplacement le jour même**
- **En règle générale, livraison effectuée le jour ouvrable suivant**
- **Assistance téléphonique (du lundi au jeudi de 08h00 à 17h00, le vendredi de 8h00 à 12h00)**

Nous vous invitons à vous inscrire sans plus tarder au service SANYO d'échange sous 24 h à l'adresse suivante : www.sanyo.de/warranty.

SANYO Garantiebedingungen und 24 h-Austauschservice

Formular 24h-Austauschservice (3 Jahre vor Ort)

Bitte registrieren Sie sich unter www.sanyo.de/warranty für den SANYO 24 h-Austauschservice.

Conditions de garantie SANYO et service d'échange sous 24 h

Formulaire 24h service échange produit (3 ans sur site)

Nous vous invitons à vous inscrire au service SANYO d'echange sous 24 h à l'adresse suivante : www.sanyo.de/warranty

Condizioni di garanzia e servizio di sostituzione entro 24 ore SANYO

Formulare per il ricambio del proiettore (3 anni sul luogo)

Potrà usufruire del servizio di sostituzione funzionante 24 ore su 24 registrandosi a www.sanyo.de/warranty

SANYO FISHER SALES (Europe) GmbH
Stahlgruberring 4
81829 München
Telefon +49 (0) 89 451 16-0
Telefax +49 (0) 89 451 16-249

www.sanyo.de

